

ABONNEMENTS

Canada et Etats-Unis.
Un an..... \$2.00
Six mois..... \$1.00
Etranger (UNION POSTALE.)
Un an..... 1. 12. 50

LA VÉRITÉ

JOURNAL HEBDOMADAIRE

" VERITAS LIBERABIT VOS—LA VÉRITÉ VOUS RENDRA LIBRES."

AVIS

Toute demande de
changement d'adresse
doit être accompagnée
de l'ancienne adresse.

Telephone : 172

J. P. Tardivel Directeur-Propriétaire

Bureaux : Chemin Sainte-Foy près Quebec

QUEREC

SAMEDI 18 NOVEMBRE 1893

Les sulpiciens

Les sulpiciens, de Montréal, qui ne se sont jamais fait remarquer par leur ardeur à combattre le gallicanisme, le libéralisme, la franc-maçonnerie et les autres plaies semblables des temps modernes ; les sulpiciens qui ont toujours eu soin de rester strictement "dans la sacristie", seul endroit où le progrès moderne tolère encore le prêtre en attendant qu'il puisse le déloger de ce dernier retranchement ; les sulpiciens qui n'ont jamais commis l'imprudence de patronner, même par un simple abonnement, les journaux catholiques violents ; les sulpiciens sont en butte, comme les autres prêtres de cette province, aux attaques acerbes des journaux radicaux de Montréal.

On dirait même qu'il existe contre eux une haine toute spéciale qui, certes, leur fait grand honneur, mais qui prouve, en même temps, qu'on ne gagne rien à vouloir pratiquer la soi-disant *modération* si en vogue de nos jours, et que la *prudence humaine* n'a jamais désarmé et ne désarmera jamais les ennemis du nom catholique.

Donc on fait rage contre ces bons Sulpiciens.

La *Patrie*, rédigée par un nommé Sauvalle qui prétend avoir le monopole du patriotisme français en ce pays parce qu'il possède bien l'argot des boulevards parisiens ; la *Patrie* a entrepris de prouver que les sulpiciens sont dépourvus de patriotisme, de *civisme*. Elle a publié naguère un document pour établir qu'au commencement du siècle, les sulpiciens étaient avec l'Angleterre contre la France et contre les Canadiens-français.

C'est un journal *libéral*, nous sommes heureux de le dire, qui s'est chargé de répondre à la *Patrie* ; et il le fait d'une façon absolument victorieuse. Voici ce que nous lisons dans le *Progrès de Valleyfield*, à la date du 2 novembre :

"L'accusation d'ailleurs n'est pas dirigée contre les sulpiciens d'aujourd'hui, mais contre ceux du commencement de notre siècle.

"Eh bien ! les sulpiciens des années 1802 et 1837 étaient d'aussi bons Français, d'aussi bons Canadiens que ceux de nos jours.

"Ce sont eux qui formèrent Mgr Plessis, sir Hyppolite Lafontaine, D. B. Viger, sir George Cartier, et jusqu'à Louis Riel, c'est-à-dire la plupart des chefs du peuple canadien-français depuis la conquête jusqu'à notre époque.

"Les maîtres de tels élèves n'étaient pas des traitres à leur nationalité.

"Si les sulpiciens ont souscrit de

l'argent à l'Angleterre, leur crime n'est pas plus grand qu'a été celui de nos pères qui ont combattu en 1775 et en 1812 pour l'Angleterre contre les Etats-Unis et la France, leur alliée.

"Salaberry, dont nous sommes si fiers, est un soldat de l'Angleterre qui a tirée l'épée contre la France. Sa victoire de Chateauguay, si utile aux Canadiens, a eu pour effet de permettre à l'Angleterre de garder chez elle les soldats qu'il lui fallait pour triompher à Waterloo.

"La France, en nous abandonnant en 1760, nous a laissés à la merci de l'Angleterre.

"Puisque ses rois débauchés ne voulaient plus de nous, et que ses généraux victorieux ne songeaient plus à notre pays, étions-nous obligés de travailler à notre destruction, pour lui assurer de problématiques avantages ?

"Oubliant que nous combattions pour l'Angleterre, nous faisons la guerre aux Bostonnais que nous détestions, et c'est grâce à cette conduite que le peuple canadien-français existe encore aujourd'hui.

"Les sulpiciens ont fait comme nos ancêtres : rien de plus, rien de moins.

"Leur dévouement à la France et au Canada-Français ne peut être mis en doute par ceux qui les connaissent. Ils en ont donné des preuves en 1870, et toujours, quand cela a été possible."

Voilà une réponse bien d'aplomb, n'est-ce pas ?

Si toutes les feuilles *libérales* savaient mettre ainsi l'élément radical à sa place, en temps opportun, la position du parti libéral serait infiniment meilleure qu'elle ne l'est. Malheureusement, parmi les organes libéraux, le *Progrès de Valleyfield* est à peu près le seul de son espèce. Les autres, ou emboltent hardiment le pas derrière le *Canada-Revue*, comme la *Liberté*, ou derrière la *Patrie*, comme l'*Union*, de Saint-Hyacinthe, et l'*Union libérale*, de Québec, ou "font les morts", comme l'organe de M. Marchand, ou bien encore, n'osent pas répudier ouvertement la *Patrie*, comme l'*Electeur*.

Lettre morte !

Un correspondant qui signe *Catholique* adresse la lettre suivante à la *Patrie*, de Montréal, qui la publie dans son numéro du 3 novembre :

"J'assistais hier aux funérailles de feu sir J. J. C. Abbot. Il y avait foule. Les catholiques de toutes les nuances politiques y étaient en aussi grand nombre que les protestants et ont assisté au service funèbre tenu dans la cathédrale anglaise sur le corps du regretté défunt. C'était un hommage rendu à la mémoire d'un citoyen distingué et un devoir social rempli envers une famille en deuil.

"Pourquoi donc existe-t-il un mandement défendant aux catholiques de Montréal d'acquiescer ainsi leurs derniers devoirs vis-à-vis leurs concitoyens protestants ? Je ne sais pas quelles sont les peines édictées

contre les désobéissants, mais il est certain que les catholiques intelligents n'en font aucun cas et bravent la punition.

"C'est extraordinaire et humiliant. La meilleure chose à faire ne serait-elle pas de rappeler ce mandement qui est devenu lettre morte et afflige inutilement des catholiques sincères ?"

Cette lettre jette une sinistre lumière sur l'état des esprits en ce pays : des catholiques se vantent de braver les lois de l'Eglise, de n'en faire aucun cas !

Pourtant, ils en font un certain cas, puisqu'ils demandent aux évêques d'abroger (à la *Patrie* on dit *rappeler*) cette loi. Donc cette loi qu'ils bravent les gêne. Donc leur conscience leur dit qu'ils font mal de désobéir à cette loi. Donc cette loi n'est pas lettre morte. On ne demande pas l'abrogation d'une loi devenue vraiment lettre morte !

Cette loi de l'Eglise est, du reste, parfaitement sage, parfaitement raisonnable, comme le sont toutes ses lois. Elle n'a rien d'excessif, rien d'arbitraire. Elle ne défend pas aux catholiques de prendre part à la partie civile des funérailles d'un protestant. Ils peuvent se joindre au cortège funèbre, de la maison mortuaire à l'église, et de l'église au cimetière. Et c'est tout ce qu'il faut pour permettre aux catholiques de "rendre hommage à la mémoire d'un citoyen distingué". Une participation à la cérémonie religieuse n'est pas nécessaire ; et c'est avec raison que l'Eglise le défend. L'Eglise, sachant qu'elle seule possède la vérité religieuse intégrale, qu'elle seule rend à Dieu un culte qui Lui soit vraiment agréable, ne peut pas permettre à ses enfants de se mêler aux non-catholiques *in sacris*, dans les exercices religieux. Pour ceux qui croient à la divinité de l'Eglise cette loi est donc parfaitement raisonnable ; et ceux qui l'enfreignent, qui la bravent, savent, encore une fois, qu'ils font mal.

Le sermon de Mgr Ireland

Voici quelques extraits du sermon prononcé par Mgr Ireland, archevêque de Saint-Paul, à Baltimore, lors du jubilé de Son Eminence le cardinal Gibbons.

C'est plutôt un discours qu'un sermon. On n'y trouve aucun texte tiré des saintes Ecritures ou des Pères de l'Eglise. C'est comme discours, livré à la presse, que nous l'examinons. Dans l'organe officiel, le *Mirror*, ce discours a pour titre : "Rapports de l'Eglise avec les temps présents".

Mgr Ireland commence par s'élever avec force contre "le commun",

"le grand nombre". "Que d'autres, dit-il, parle du grand nombre, moi je veux m'occuper du petit nombre. Je suis fatigué de l'ordinaire... Sous l'apparence du bien, c'est une malédiction. Le monde, l'Eglise, aujourd'hui comme toujours, plus aujourd'hui qu'en aucun autre temps, ont besoin d'hommes parmi les hommes, d'hommes qui voient plus loin que les autres. Ces hommes n'ont pas besoin d'être nombreux. Ils n'ont jamais été nombreux. Mais tout en étant le petit nombre, ils entraînent la multitude et sauvent l'humanité. Un seul homme, s'il a assez de grandeur d'âme et de fermeté, sauve tout un pays, sauve toute l'Eglise."

C'est un assez singulier langage dans la bouche d'un partisan outré de la démocratie. D'après Mgr Ireland, la multitude ne compte guère ; c'est un véritable zéro pour lui. L'aristocratie de l'intelligence, voilà ce qu'il admire !

Sans doute les hommes de génie sont puissants ; ils entraînent les masses ; mais ils sont puissants pour le mal autant que pour le bien.

Pour l'œuvre de Dieu, pour le salut des âmes, la sainteté vaut mieux que le talent. Beaucoup de grands saints, de grand sauveurs de l'humanité étaient des hommes ordinaires sous le rapport du talent, appartenaient incontestablement au "commun" que Mgr Ireland repousse avec colère. "I am angry with it !" s'écrie-t-il.

L'homme parmi les hommes, selon l'archevêque de Saint-Paul, l'homme qui a sauvé l'Eglise aux Etats-Unis, et un peu dans le monde entier, c'est, on le devine, son *alter ego*, le cardinal Gibbons. Les autres évêques n'ont guère rien fait ; ils appartiennent au commun. C'est "Gibbons of Baltimore" et lui seul qui a sauvé la position aux Etats-Unis. "C'est l'archevêque providentiel", enfin !

Cet éloge manifestement outré d'un seul prélat, en présence d'un grand nombre d'autres qui ont rendu pour le moins d'aussi grands services que lui à l'Eglise, cette absence de toute allusion, même indirecte, aux travaux apostoliques des autres archevêques et évêques des Etats-Unis, ce dédain du "commun", tout cela constitue une de ces singularités qui font sourire les auditoires les plus graves.

Et ce qui est le plus piquant, c'est que Mgr le cardinal Gibbons ne sort certainement pas du "commun". C'est un bon évêque, mais un bon évêque tout à fait ordinaire, en talent, en vertu et en œuvres.

Malgré toute la bonne volonté qu'il y a mise, Mgr Ireland n'a pu plaquer à l'actif de Mgr l'archevêque de Baltimore, comme action d'éclat,

que son intervention, très discutée, en faveur des Chevaliers du travail !

Mais tout cela est de moindre importance. Ce qui est vraiment grave et extraordinaire dans le discours de Mgr Ireland, c'est ce qu'il dit de l'Eglise. Il affirme, d'abord, que le siècle actuel est "le plus grand dont l'histoire fasse mention"; proposition discutable à tous les points de vue, surtout au point de vue religieux. Mais *transeat*. "Il y a désaccord, continue-t-il, entre le siècle et l'Eglise. C'est la faute du siècle et c'est la faute de l'Eglise; ou plutôt c'est la faute de ceux qui parlent au nom du siècle (spokesmen) et ceux qui parlent au nom de l'Eglise". Puis il s'applique à prouver que l'Eglise a "sa part de blâme" dans ce désaccord. Il dit :

"Je ne crains pas d'affirmer que les hommes de l'Eglise, au cours du siècle qui touche à sa fin, ont été trop lents à comprendre le nouveau siècle et trop lents à lui tendre une main amicale".

Presque tous ont fait fausse route.

"Seuls les hommes comme Lacordaire ont compris et proclamé les devoirs de l'époque. Mais ces hommes furent abandonnés par leurs compagnons trop timides; et les réactionnaires les accusèrent de libéralisme dangereux, de quasi hérésie, et ils durent garder le silence. Le grand nombre ne vit que les vices du siècle, ignorant ou niant ses bonnes et nobles tendances. Aux yeux de l'Eglise, le siècle devint le monde ténébreux contre lequel le Christ avait mis ses disciples en garde. On considérait comme désespérée la tâche de gagner le siècle à l'Evangile. C'était une tâche qui ne pouvait être accomplie que par quelque grand miracle du ciel, et, en attendant ce miracle, les ministres du Christ se retirèrent dans leurs quartiers d'hiver, dans les sacristies et les sanctuaires, où, entourés d'une bande d'âmes choisies, ils pouvaient se garder, eux et leurs amis, de la contagion universelle. Le siècle, abandonné à lui-même et à des guides pernicieux, s'éloigna chaque année de plus en plus de l'Eglise, parce que, délibérément, l'Eglise s'isolait; et parce qu'il était même irrité par l'hostilité apparente de l'Eglise, il s'endurcit dans son esprit de sécularisation et apprit à mépriser et à haïr la religion. Ce déplorable état de choses existait plus dans certains pays que dans d'autres, mais il n'était entièrement absent nulle part. L'Eglise avait baissé son drapeau, son drapeau victorieux. C'était une erreur et un malheur. Le Christ avait dit, pour tous les siècles: "Allez et enseignez toutes les nations, etc".

Nous faisons cette longue citation pour mettre clairement en évidence la pensée de l'archevêque de Saint-Paul. Pour lui, l'Eglise catholique, non quelques évêques et quelques prêtres, ou tous les évêques et tous les prêtres de tel ou tel pays — mais l'Eglise universelle, dirigée par les papes, a fait fausse route depuis le commencement du siècle, depuis la Révolution française, jusqu'à l'avènement de Léon XIII. Il s'écrie :

"Léon, je te salue, pontife de ton siècle, chef providentiel de l'Eglise dans cette grande crise de son histoire. Qu'il est vrai de dire que Dieu prend toujours soin de Son Eglise. Le moment paraissait suprême dans sa vie parmi les hommes. L'abîme entre elle et le siècle s'élargissait de plus en plus. Les gouvernements l'avaient mise de côté et lui faisaient la guerre. Les peuples n'avaient plus confiance en elle. Le mouvement intellectuel et social de l'humanité l'ignorait. Les catholiques, ecclésiastiques et laïques, épouvantés et découragés, faisaient de leur isolement une règle, un dogme. Humainement parlant, l'horizon était sombre et chargé

de terribles menaces. Maintenant, Léon prend le gouvernail. Aussitôt il aperçoit les éléments courroucés, les écueils, les récifs, et, sous sa main, la barque de l'Eglise prend une nouvelle direction et une allure plus rapide. Elle se lance par dessus les plus hautes vagues, sans craindre leur fureur, et bientôt elle atteint des mers calmes où, triomphante, elle fend les eaux, reine sans égale".

Comme on le voit, nous n'exagérons rien: selon Mgr Ireland, sous les Pontifes précédents, sous Pie VII, Léon XII, Grégoire XVI, et Pie IX, sous ces quatre papes infaillibles que l'on compte parmi les plus grands que l'Eglise ait eus, la Barque de Pierre a fait entièrement fausse route, elle naviguait dans des eaux où elle n'aurait pas dû se trouver, elle s'éloignait de ceux qu'elle devait sauver, et c'était en très grande partie sa faute si les hommes n'allaient pas à elle.

Nous ne sommes certes pas théologien, même passable; mais nous avons assez fréquenté les bons théologiens pour savoir qu'une telle doctrine est certainement inadmissible et ne peut en aucune façon se concilier avec l'indéfectibilité de l'Eglise et de son Chef à qui le Christ a dit: "Et voici que je suis avec vous tous les jours jusqu'à la consommation des siècles". Cette promesse divine aurait été faite en vain si l'Eglise et son Chef pouvaient à ce point s'égarer.

Dans ses actes purement administratifs, dans sa diplomatie, aucun pape n'est infaillible, pas plus Léon XIII que ses prédécesseurs. Mais si l'on peut admettre que dans les questions de ce genre les papes se trompent parfois, en des cas particuliers, il n'est pas admissible que la direction générale qu'un pape donne à l'Eglise, que ce pape s'appelle Léon XIII ou Pie IX, soit une direction fautive.

Voilà, nous en sommes certain, la véritable doctrine catholique sur la papauté et son rôle dans le monde.

Sans doute, à chaque pape est assigné un rôle spécial; chaque pape est providentiel; chaque pape est donné à l'Eglise en vue des besoins particuliers de l'époque. Léon XIII est un pape providentiel, certes. C'est le pape dont l'Eglise avait besoin. Mais Pie IX, mais Grégoire XVI, mais Léon XII, mais Pie VII, mais tous les papes qui ont vécu assez longtemps pour diriger l'Eglise, n'étaient pas moins des papes providentiels, n'étaient pas moins que lui assistés d'en haut, ne convenaient pas moins que lui à l'époque où ils ont vécu. Eux aussi ont vu les écueils et les récifs, eux aussi ont dirigé l'Eglise selon les desseins de son Chef invisible, Jésus Christ dont ils étaient les vicaires autant que l'est le pape glorieusement régnant.

Voilà une vérité élémentaire que Mgr Ireland ne doit certainement pas ignorer, mais dont il ne semble avoir tenu aucun compte dans son étonnant discours.

Et au point de vue de l'histoire, au point de vue des faits, quelle étrange aberration que de représenter l'Eglise comme n'ayant rien accompli pour la conversion du monde pendant les premiers trois quarts de ce siècle; de prétendre qu'elle repoussait le genre humain, loin de l'attirer à elle! Pour Mgr Ireland, les longs travaux apostoliques des autres papes de ce siècle, travaux si glorieux pour l'Eglise, si féconds pour l'humanité, n'existent pas!

Qui, lorsque l'Europe entière tremblait devant Napoléon, a résisté au tyran

avec un courage héroïque? qui a lancé contre lui les foudres de l'excommunication, faisant ainsi tomber les fusils des mains de ses soldats et brisant sa puissance redoutable? Qui? sinon le grand Pie VII. N'était-il pas un pape vraiment providentiel? Ne voyait-il pas les écueils et les récifs? N'a-t-il pas conduit l'Eglise de façon à faire briller aux yeux de tous sa mission divine?

Est-ce sous lui que le monde pouvait trouver prétexte de s'éloigner de la Barque?

Ou bien est-ce sous son successeur, Léon XII, "universellement vénéré", dit l'histoire?

Pie VIII n'a régné que 20 mois. Et ce ne peut être lui qui a fait dévier la Barque.

Puis, dans les temps troublés qui ont suivi la révolution de juillet, n'est-ce pas que Grégoire XVI a conduit l'Eglise avec une prudence consommée, mêlant, dans une sage mesure, la clémence à la fermeté? C'était bien le pape qu'il fallait à cette époque tourmentée. C'est lui qui a donné une si vive impulsion aux missions, surtout en Amérique! Mgr Ireland veut-il nous faire croire que c'est sous lui que les peuples ont eu quelque prétexte tant soit peu plausible de haïr la religion? Est-ce lui, le pape missionnaire, qui a laissé l'Eglise se renfermer dans l'isolement?

Enfin, voici l'immortel Pie IX, le doux, le généreux, le fort, le magnanime, le persécuté, le martyr; Pie IX, l'une des figures les plus divinement aimables que nous présente l'histoire de l'humanité. Est-ce lui, par hasard, qui, pendant son long et glorieux règne, n'aurait rien compris aux véritables besoins du genre humain, qui aurait engagé l'Eglise dans une voie fautive et périlleuse, qui, par ses imprudences et ses duretés, aurait provoqué l'éloignement du siècle de la religion de Jésus-Christ? Mais Mgr Ireland ne doit pas ignorer que Pie IX est allé beaucoup plus loin dans la voie des concessions aux idées dites modernes que jamais Léon XIII ne l'a fait. C'est au point que, dès les premières années de son règne, les libéraux de toutes nuances, et même les impies étaient dans la jubilation, et grand nombre de catholiques dans une sorte de consternation. Si les papes pouvaient errer d'une manière habituelle, Pie IX aurait certainement compromis l'Eglise en voulant concilier outre mesure le siècle et le ramener à l'Eglise par des concessions. Mais les papes ne peuvent pas faire prendre une fautive direction à la Barque qui leur est confiée. Aussi, au moment opportun, Pie IX fit-il preuve d'une grande fermeté, lui qui était naturellement d'une douceur excessive. Mais cette douceur était providentielle, car elle enleva tout prétexte au monde de se séparer de l'Eglise et du Pontife romain.

Et Léon XIII, en quoi consiste sa mission particulièrement providentielle? Ses enseignements, nous l'avons prouvé en répondant naguère à M. Laurier, sont ceux de tous ses prédécesseurs. Comme eux, il a condamné toutes les erreurs dites modernes, toutes les doctrines du siècle. Jamais le libéralisme, sous toutes ses formes, n'avait été flétri comme il l'a été dans les lumineuses et éloquents encycliques de Léon XIII.

C'est par sa diplomatie, côté humain, que le règne de Léon XIII diffère quelque peu — pas autant qu'on le prétend — du règne précédent.

Tout en maintenant vigoureusement la doctrine intégrale de l'Eglise, il pousse l'esprit de conciliation aussi loin que possible. Il ne fait entendre le *non possumus* qu'à la dernière extrémité, quand il ne peut plus rien céder sans céder un droit essentiel de l'Eglise.

De toute évidence, la divine Providence le veut ainsi pour mettre de nouveau le siècle entièrement dans son tort vis-à-vis de l'Eglise.

Le monde loue le pape actuel; il est forcé d'admirer sa science; il le proclame le plus grand homme de l'époque. Et cependant le monde ne se convertit pas plus sous Léon XIII que sous Pie IX!

Quoi qu'en dise Mgr Ireland, l'Eglise navigue encore au milieu des tempêtes. Il en a toujours été ainsi; il en sera toujours ainsi jusqu'à la fin des temps. Notre Seigneur l'a dit.

Plusieurs gouvernements étaient hostiles à l'Eglise sous Pie IX; ils le sont également sous Léon XIII. De ses ennemis acharnés, aucun n'a désarmé, aucun ne désarmera.

En Italie, toujours la même situation "intolérable", selon la propre expression de Léon XIII.

En France, malgré tous ses efforts, le pape actuel n'a pu faire cesser la persécution odieuse qui y règne depuis quinze ou vingt ans.

En Russie, l'Eglise souffre toujours.

En Hongrie, elle entre dans une période de luttes avec l'Etat.

En Angleterre, elle n'a fait que se maintenir sur le terrain conquis sous Pie IX.

Et aux Etats-Unis, c'est sous le règne de Léon XIII, c'est même en partie à cause de l'envoi de son délégué apostolique dans ce pays, que le fanatisme relève de nouveau la tête et s'organise sous le nom de l'Association protectrice américaine.

Il n'y a guère qu'en Allemagne où la position de l'Eglise soit quelque peu améliorée, et là, on le sait, la diplomatie de Léon XIII n'a pas toujours été acceptée par les catholiques, notamment dans l'affaire du septennat militaire.

Dans aucune occasion Léon XIII n'a dit, comme Mgr Ireland, que l'Eglise navigue aujourd'hui par une mer calme. Au contraire, il gémit sans cesse sur la violence de la tempête qui, de toutes parts, assaillit la Barque de Pierre. Dans sa dernière allocution, que nous avons publiée dans le numéro du 11 novembre, il s'écrie avec douleur: "On répond à notre amour, hélas! par l'ingratitude et la haine".

Oui, le règne de Léon XIII est un règne providentiel, autant mais non pas plus que le règne de Pie IX. Celui dont il est le Vicaire lui a assigné un rôle spécial, et il le remplit en pape. Il n'aura sans doute pas réussi à ramener le siècle à Jésus-Christ; mais il aura démontré, encore une fois, et d'une manière éclatante, que si le monde ne se convertit pas, c'est entièrement la faute du monde et nullement celle de la sainte Eglise de Dieu.

A travers la presse canadienne

Le Canada consacre une série d'articles à défendre son premier écrit en faveur du rêve de M. Laurier, d'unir dans une immense fédération tous les peuples de langue anglaise, y compris le

Canada-français. M. Laurier a simplement parlé au point de vue spéculatif, parait-il ; il aurait voulu émettre une vaste pensée pour l'amusement de ses auditeurs, plutôt que formuler un programme de ce que les Anglais appellent *practical politics*. Nous citons textuellement le *Canada* :

" Nous trouvons, en outre, que la *Vérité* fait une injustice à M. Laurier, en mettant ses lecteurs sous l'impression que celui-ci ait traité cette question comme étant du domaine de la politique actuelle ou pratique. M. Laurier s'est placé tout à fait sur le terrain de la spéculation ; ce dont M. Tardivel aurait du tenir compte. Le programme pratique du parti libéral a été arrêté à la convention du 20 juin dernier. C'est sur ce terrain commun que se rencontrent toutes les écoles. Nous ne cherchons aucunement ici à excuser M. Laurier, puisque nous préconisons son projet, mais nous voulons mettre les choses en leur place. M. Tardivel admettra avec nous, nous en sommes certains, que les questions pratiques et les questions spéculatives doivent être traitées différemment. "

Certes M. Laurier est parfaitement libre de discuter toutes les abstractions, toutes les "questions spéculatives" toutes les théories, toutes les utopies imaginables. C'est une récréation comme une autre. Cela ne peut nuire à personne pourvu que tout le monde sache qu'il s'agit d'un simple délassement de l'esprit. Nous ferons toutefois observer à notre confrère que son explication offre un léger inconvénient : c'est que M. Laurier a nettement déclaré que son projet de fédération pananglo-saxonne n'est pas une idée purement spéculative, ni même un projet dont la réalisation est encore dans le lointain ; mais bien un *programme de la politique actuelle et pratique*, tout comme le libre échange ou la protection. Voici, du reste, ses propres paroles :

" Je suis en faveur d'un programme plus large, je veux que la confédération ait pour base la race. Je veux une confédération qui embrasse non seulement l'Angleterre et ses dépendances, mais toutes les nations de la race anglo-saxonne. Je vois arriver le jour où il y aura une union entre tous les hommes parlant la langue anglaise. *Voilà la politique vers laquelle le parti libéral se dirige et si nous arrivons au pouvoir, nous ferons réussir cette politique* ".

Le *Canada*, s'il veut passer pour un journal de bonne foi et sérieux, devra admettre que " si les questions pratiques et les questions spéculatives doivent être traitées différemment ", c'est au chef du parti libéral, non au rédacteur de la *Vérité*, que cette observation doit s'adresser ; car M. Laurier a parlé de cette question, qu'on dit maintenant être *spéculative*, absolument comme s'il s'était agi de la question la plus *pratique* que l'on puisse imaginer.

Si c'est une simple idée spéculative, une fantaisie politique, il n'y a pas lieu de s'en occuper davantage ; si, au contraire, c'est un projet que le parti libéral se propose de " faire réussir ", s'il arrive au pouvoir, comme l'affirme M. Laurier, alors il convient de le discuter à fond. Les deux principaux organes du parti libéral en cette province, l'*Electeur* et la *Patrie*, veulent-ils bien nous dire si c'est du *spéculatif* ou du *pratique* que M. Laurier a voulu faire à Saint-Thomas ? Le *Canada* crie *spéculatif*, mais le langage même du chef dit *pratique*. N'y aurait-il pas moyen de savoir exactement à quoi nous en tenir ?

Dans un de ses articles, le *Canada* nous accuse d'avoir " travesti sa pensée ". Allons, confrère, soyons sérieux !

Nous vous avons cité *intégralement* ! Comment peut-on *travestir* la pensée de quelqu'un lorsqu'on donne fidèlement le texte *intégral* de ce qu'il a dit ? Nous avons mis sous les yeux de nos lecteurs vos paroles mêmes. Si nos commentaires ne s'accordent pas avec le texte, ceux qui nous lisent sont assez intelligents pour s'en apercevoir. Nous trouvons notre confrère bien difficile et bien injuste. Il n'y a pas un seul journal au pays qui cite plus loyalement ses adversaires que la *Vérité*. Nous pouvons dire, sans nous vanter, que c'est là notre spécialité. Au lieu de le reconnaître, le *Canada* nous accuse de *travestir sa pensée* !

Un véritable travestissement de la pensée d'autrui, par exemple, se trouve dans la phrase suivante de l'*Electeur*, numéro du 10 :

" Ne voit on pas la *Vérité* en train de sermonner Mgr Fabre pour avoir reçu M. Paul Bourget sous son toit ? "

Pourquoi l'*Electeur* ne cite-t-il pas ce que nous avons réellement dit ? Parce qu'alors les lecteurs de la feuille libérale verraient que nous n'avons pas sermonné Mgr Fabre, et cela ne ferait pas l'affaire de MM. Pacaud et Barthe qui éprouvent un besoin irrésistible de noircir le directeur de la *Vérité*.

Le *Monde* ayant dit que Mgr Fabre avait envoyé " une invitation spéciale " à M. Paul Bourget, et nous ayant demandé ce que nous en pensions, nous avons répondu que cette nouvelle n'était pas vraisemblable. Où est le *sermonnage* là-dedans ?

Mgr Fabre donne une réception publique tous les mois. Tout le monde peut y aller. M. Paul Bourget s'y est rendu, sans doute, comme n'importe qui aurait pu s'y rendre. Cela ne compromet en rien Mgr Fabre. Ce qui est absolument invraisemblable, c'est que Mgr Fabre ait envoyé une " invitation spéciale " à ce " malfaiteur littéraire ". Et nous mettons l'*Electeur* au défi de nous dire qu'une telle nouvelle n'est pas *invraisemblable*.

Le *Moniteur*, de Lévis, affirme que la *Vérité*, qui trouve généralement la note juste, l'a manquée, dans son numéro du 4 novembre, en disant que le secrétaire de la province n'est pas plus tenu que les autres ministres à se défendre contre les attaques de l'*Union libérale*.

Notre confrère estime que les accusations portées contre les autres ministres sont des " fadaises " dont on ne doit pas s'occuper ; tandis que l'accusation portée contre M. Pelletier est très grave et exige une réutation.

Le *Moniteur* termine son article en nous lançant une petite pointe : " Trop de sympathie ", dit-il.

Nous pourrions répliquer en disant au *Moniteur* : " Trop d'antipathie ". Ce serait aussi spirituel, et plus vrai.

Nos rapports personnels avec le secrétaire provincial, sans être intimes, ont toujours été excellents, comme sont nos relations avec plusieurs de ses collègues. Mais au *Moniteur* on ne peut ignorer que le directeur de la *Vérité* ne se laisse jamais influencer dans ses écrits par ses sympathies ou ses antipathies personnelles. Nous croyons en avoir donné la preuve en maintes circonstances que nous pourrions rappeler si c'était nécessaire.

Dans le cas qui nous occupe, nous voulons que M. Pelletier soit traité comme ses collègues, ni mieux ni plus mal. Il n'y a pas là excès de sympathie, mais simple amour de la justice et du *fair play*.

Mais, dit le *Moniteur*, les accusations portées contre les autres ministres sont des " fadaises ", tandis que celle qui est portée contre M. Pelletier est grave. Donc, M. Pelletier est tenu de se défendre, tandis que les autres ne le sont pas. Acceptons cette manière de voir, pour un instant, et allons plus loin.

De quoi M. Pelletier est-il accusé par l'*Union libérale* ? " D'avoir continué dans le nouveau gouvernement les pratiques du régime Mercier, en rançonnant ceux qui avaient des affaires à transiger (anglicisme) avec lui ". C'est le *Moniteur* lui-même qui définit ainsi l'accusation portée par l'*Union libérale*. Comme on le voit, elle est générale ; on ne précise rien.

Mais ce sur quoi nous insistons, le voici. Si cette accusation, formulée ainsi, sort de la catégorie des " fadaises ", si c'est une accusation dont il faille s'occuper, alors les autres ministres y sont aussi intéressés que M. Pelletier lui-même. En effet, de deux choses l'une : ou bien M. Pelletier est ce que l'*Union* prétend, et alors que penser des autres ministres qui le gardent dans le cabinet ? Ou bien, M. Pelletier est innocent, mais à tort de ne pas " imposer silence à la calomnie " ; et alors ses collègues ont également tort de ne pas le forcer à se défendre ; car tous les ministres sont solidaires les uns des autres.

Pourtant, c'est le seul M. Pelletier que le *Moniteur* somme d'agir !

Décidément, trop d'antipathie !

LEGISLATURE PROVINCIALE

Notre législature provinciale a commencé ses travaux, jeudi de la semaine dernière. On trouvera dans un autre endroit du journal le texte du " discours du trône ".

Vendredi, ont eu lieu les débats sur l'adresse en réponse au discours du trône.

Au conseil législatif, ces débats ont été très courts et n'ont donné lieu à aucun incident. En deux heures la chambre haute avait voté l'adresse.

A l'assemblée législative, il y a eu, au contraire, une vraie tempête, comme on en voit rarement dans notre législature. La chambre a siégé une partie de la nuit et n'a voté l'adresse que vers deux heures du matin. Plusieurs discours très virulents ont été prononcés, de part et d'autre, mais l'opposition n'a pas cru devoir proposer d'amendement à l'adresse.

C'est M. Chicoyne qui a proposé l'adresse, appuyé par M. King. Tous deux sont restés dans les sentiers battus.

M. Marchand, chef de l'opposition, a ensuite pris la parole. Naturellement, il blâme tout ce que le gouvernement a fait, mais son langage est fort parlementaire.

M. Taillon lui répond, également sur un ton très parlementaire.

C'est à la reprise des débats, après l'ajournement de six heures, que le train a commencé. Il va sans dire que c'est M. Mercier qui a mis le feu aux étoupes. Il aurait voulu profiter de la circonstance pour se disculper, et nous avons eu une répétition de toutes ses déclamations bien connues sur la " persécution " dont il a été la victime de la part de ses adversaires.

Il va sans dire que cette sortie du député de Bonaventure a provoqué une verte réplique du côté opposé. C'est M. Flynn, commissaire des terres de la couronne, qui s'est chargé de répondre à

l'ancien premier ministre et il l'a fait avec une vigueur remarquable.

Après M. Flynn, MM. Turgeon et Dechène, du côté de l'opposition, et M. le procureur-général Casgrain, du côté ministériel, ont continué le débat sur le même ton acerbe. M. Hall, trésorier provincial, et M. Jules Tessier, sous chef de l'opposition, l'ont clos sur un ton plus calme.

Nous n'avons pas l'intention d'analyser cette discussion passionnée. C'est inutile. Tous les actes de l'administration Mercier sont aujourd'hui connus. Parmi ces actes il y a des scandales qu'il est parfaitement inutile de vouloir défendre ; et M. Mercier ferait bien mieux, dans son propre intérêt, de laisser son passé s'ensevelir dans l'oubli, si c'est possible. Plus il cherchera à se défendre, plus on l'accablera, plus il protestera de son innocence, plus on lui prouvera qu'il a gravement manqué à ses devoirs d'homme politique. Sans doute, les tribunaux ne l'ont pas condamné ; mais ce qui est infiniment plus grave pour lui, son propre parti l'a déposé comme chef ! Si M. Mercier était l'homme innocent et persécuté qu'il se prétend, pourquoi le parti libéral, auquel il commandait naguère, l'a-t-il remplacé comme chef par M. Marchand qui lui est bien inférieur comme talent ? Pourquoi ? sinon parce que les libéraux eux-mêmes reconnaissent que M. Mercier s'est gravement compromis.

Si M. Mercier est réellement innocent et s'il est persécuté, c'est son propre parti plutôt que le gouvernement qui le maltraite.

Cette semaine, la chambre s'est mise à l'ouvrage. L'opposition pose de nombreuses questions au gouvernement, et celui-ci dépose plusieurs projets de loi, entre autres le projet du procureur général pour la réorganisation des tribunaux. M. Cooke, député anglais conservateur a proposé de nouveau d'abolir le Conseil législatif, et M. Desjardins, de réduire l'indemnité de nos législateurs. La motion de M. Cooke a été rejetée par un vote de 33 contre 27.

M. Turgeon a porté une grave accusation contre M. Allard, député de Berthier. Il l'accuse d'avoir demandé \$1200 pour empêcher la démission de M. Demers, régistrateur du comté de Berthier, et d'avoir vendu ou voulu vendre son influence de député en d'autres occasions. M. Allard nie l'accusation et se fait fort de la réfuter victorieusement. Il y aura sans doute enquête à ce sujet.

—La *Patrie*, de samedi, nous apporte la chose la plus cocasse que nous ayons vue depuis longtemps ; c'est le portrait de M. Louis Fréchet encadré d'une lettre de l'ami de Sarah à Mgr l'archevêque de Montréal. Dans cette lettre, M. Fréchet se plaint d'une foule de choses et de personnes, mais surtout de la dernière brochure du R. P. Lacasse où l'aplatissement du poète devant la Bernhardt est rappelé en termes très piquants.

DECES

Le rév. M. Jérôme Sasseville, curé de Sainte-Foye, décédé hier, était membre de la société diocésaine d'une messe, et de la Caisse ecclésiastique St-Joseph.

B. PH. GARNEAU, Ptre
Secrétaire.

Archevêché de Québec
7 novembre 1893

Au polygone, une batterie d'artillerie est en train de tirer sur un but invisible.

Passe le capitaine qui demande aux soldats :

—Mais sur quoi diable tirez-vous ?

—Sur l'ordre du lieutenant, mon capitaine.

UNE PAGE DE L'HISTOIRE

— DES —

Ecoles de Manitoba

DEPUIS 75 ANS

PAR MONSIEUR TACHÉ

Archevêque de Saint-Boniface.

I.—PHASE PREMIERE.

(Suite.)

OCTROI DE TERRES.

Il est à ma connaissance personnelle que, dans les limites de la colonie d'Assiniboia, à peu près toutes les écoles catholiques ont été construites sur des lots de terre, donnés à cette fin par la Compagnie de la Baie d'Hudson. Qu'il me suffise de mentionner les écoles de Saint-Vital et de Saint-Norbert sur la Rivière-Rouge, et celles de Saint-Boniface Ouest, de Saint-Charles, de Saint-François-Xavier et de la Baie Saint-Paul sur l'Assiniboine. Je n'hésite pas à dire que ce que la Compagnie a fait pour les Catholiques, elle l'a fait aussi pour les Protestants. J'ai toujours cru que les lots, sur lesquels étaient bâties les écoles de Saint-Paul, Saint-Andrew, Saint-James, Headingly; etc., etc., étaient des dons de la Compagnie. Il n'est peut-être pas non plus sans à propos de remarquer que quand la Compagnie donnait un terrain pour une école, elle ne donnait pas seulement un acre ou deux, mais bien des lots entiers.

PASSAGES SUR LES EMBARCATIONS.

Un des plus grands obstacles à l'instruction des enfants se trouvait dans la difficulté de se procurer des instituteurs. Au début surtout, il fallait en faire venir soit du Canada, soit d'Angleterre ou de France. Tout le monde sait combien ces voyages étaient longs, difficiles et dispendieux. Les embarcations de la Compagnie étaient les seules qui pénétraient dans le pays, et les facilités qu'elles offraient étaient d'autant plus précieuses qu'elles étaient plus restreintes. Sans le bon vouloir de la Compagnie, il était comme impossible de pénétrer dans ses domaines; sans son secours, plusieurs instituteurs et institutrices, qui ont rendu ici des services importants, n'auraient pas pu nous arriver et plusieurs de nos écoles n'auraient pas ouvert leurs portes aux enfants. C'est donc une aide bien importante et bien réelle que la Compagnie a donnée aux écoles d'Assiniboia, en accordant sur ses embarcations des passages le plus souvent gratuits. Volontiers, j'offre ici le tribut de ma reconnaissance aux directeurs de cet honorable Corps. Je suis persuadé que les autorités des écoles protestantes ont nourri un sentiment analogue, car elles ont reçu au moins autant que nous.

DONS EN ARGENT.

Non contente de donner des terres pour les écoles et de transporter leurs instituteurs, la Compagnie leur est aussi venue en aide par des dons en argent. Le Gouverneur Georges Simpson savait les sacrifices que s'imposait Mgr Provencher pour les fidèles confiés à ses soins et pour l'in-

struction de leurs enfants. Aussi dans une assemblée des Bourgeois de la Compagnie, tenue à York Factory, le 2 juillet 1825, il proposa les considérants à la résolution que j'emprunte aux minutes de cette assemblée :

" Attendu que les efforts bienveillants et infatigables de la mission catholique à la Rivière-Rouge ont aidé puissamment au bien-être et à l'instruction morale et religieuse de ses nombreux adeptes; et attendu qu'on remarque avec une vive satisfaction, que l'influence de la mission, sous la direction du Très-Révérénd Evêque de Juliopolis, a été constamment dirigée de façon à assurer les meilleurs intérêts de la colonie et du pays en général, il est

" Résolu : que pour témoigner notre approbation d'une conduite si louable et si désintéressée de la part de la dite mission, il soit recommandé à l'honorable Comité qu'une somme annuelle de cinquante louis sterling lui soit donnée pour l'aider "

Cette recommandation fut acceptée par le Comité de Londres, et à partir de cette date, une somme de cinquante louis, qui fut plus tard doublée, fut payée annuellement à l'Evêque catholique de la Rivière-Rouge. Je puis assurer le lecteur, qu'au lieu de prendre cet argent pour lui-même, l'Evêque de Saint-Boniface le consacra aux œuvres dont il était chargé, surtout à l'œuvre des écoles qu'il ne soutenait et développait qu'avec beaucoup de difficultés.

Les missions protestantes, par conséquent leurs écoles, ont été à cet égard plus favorisées que les nôtres. Sans en être jaloux, les Catholiques ont pu constater que la Compagnie donnait plus à l'Evêque de Rupert's Land qu'elle ne donnait à celui de Saint-Boniface. Il ne peut pas me venir, et il ne m'est jamais venu à la pensée de chercher à savoir l'emploi que les Lords Bishops de Rupert's Land ont fait de l'argent qu'ils recevaient, mais je dois à la justice de dire que leurs Seigneuries se sont toujours montrées si zélées pour le succès des écoles protestantes, que je suis convaincu qu'elles ont été bien aises de recevoir ce secours de la Compagnie, pour en employer une large part au soutien des écoles de leur dénomination.

Après ce que je viens de dire, il me paraît évident que la Compagnie, comme *Pouvoir Public*, a puissamment aidé les écoles, tant catholiques que protestantes, d'Assiniboia.

30.—LE CONSEIL COLONIAL

Le conseil d'Assiniboia est le troisième pouvoir qui ait exercé une juridiction civile dans les limites de la colonie du même nom. Les revenus dont le conseil pouvait disposer étaient très limités et se bornaient principalement aux produits des douanes.

Le conseil, sans passer de règlement ou loi relativement aux écoles, les aida néanmoins dans une certaine mesure, tant par des exemptions que par des donations.

EXEMPTIONS.

On voit dans les minutes du conseil d'Assiniboia que certaines ex-

emptions de douanes furent décidées en faveur des écoles, par exemple " les livres, les cartes, les instruments de philosophie, etc., etc.," ne payaient pas de droits; puis, dans la pratique constante, les exemptions de douane, accordées aux missions et aux missionnaires, s'étendirent aux écoles et aux instituteurs.

Malgré l'exiguïté de ses ressources, le conseil d'Assiniboia donnait quelquefois de l'argent, pour le soutien des écoles. Dans les minutes de l'assemblée du 16 octobre 1850, on lit :

" Adam Thom, Ecuyer. — Motion pour prendre en considération l'propos d'octroyer de l'argent pour l'éducation. "

A l'assemblée du 1 mai 1851, il fut proposé et résolu :

" Que cent louis sterling soient données à même les fonds publics pour être divisés également entre l'Evêque de Rupert's Land et l'Evêque du Nord-Ouest (Saint-Boniface) pour être dépensés par eux et à leur discrétion, pour des fins d'éducation "

Dans l'assemblée du 27 novembre 1851, on donna lecture d'une pétition des Trustees de l'Eglise Presbytérienne de Frog Plain demandant un octroi pour l'éducation. *En voici la traduction :*

" Au Gouverneur et Conseil d'Assiniboia, la pétition des Trustees de l'Eglise Presbytérienne à la Grenouillère représentant humblement :

" Qu'une école a existé depuis deux ans sur le terrain de la dite Eglise; que cette école ne dépendait point du patronage de l'Eglise de Rupert's Land, ne paraît pas avoir été prise en considération dans l'octroi de cinquante louis que vous avez fait à Sa Seigneurie, au mois d'avril dernier, pour des fins d'éducation; que pendant la dernière partie de cet intervalle, la dite école a été placée sous le patronage d'un ministre dûment ordonné; que confiants dans sa direction active et éclairée, vos pétitionnaire et ceux qu'ils représentent, espèrent voir la dite école s'élever dans une certaine mesure, au niveau des Ecoles Paroissiales d'Ecosse.

" Que comme le développement de l'éducation semble plus requis, au moins parmi les Protestants de la colonie, que sa simple extension, vos pétitionnaires demandent que leur ministre puisse recevoir, des fonds publics, une somme proportionnée aux cinquante louis accordés comme il est dit plus haut, à l'Eglise d'Angleterre, sans préjudice néanmoins à l'égalité reconnue à cet article entre les Protestants, comme un tout, et les Catholiques Romains.

" Et vos Pétitionnaires ne cessent de prier.

" (Signé), A. ROSS,
JOHN FRASER,

" et les autres Trustees de la " Congrégation Presbytérienne. " Colonie de la Rivière-Rouge, 5 novembre 1851. "

Cette pétition eut son effet; le 13 juillet 1852,

" Dr Bunn proposa et M. Laflèche seconda cette résolution : Que quin-

ze louis sterling soient octroyés au Révérend John Black, de la Grenouillère, pour fins d'éducation, suivant la pétition du comité de sa congrégation. "

Voté unanimement.

" Le 9 décembre 1852, M. Laflèche proposa, appuyé par le Dr Bunn, que quinze louis sterling soient donnés à l'Evêque de Saint-Boniface pour fins d'éducation. "

Cette proposition fut votée malgré l'opposition de l'Evêque de Rupert's Land et de deux autres conseillers. Donc, le conseil d'Assiniboia a reconnu et aidé les écoles.

LES PROTESTANTS COMME UN TOUT.

On peut remarquer dans la pétition des Presbytériens que, tout en demandant de l'argent pour l'école de leur Dénomination, ils affirment qu'ils font cette demande " sans préjudice..... à l'égalité reconnue, à cet article, entre les Protestants, comme un tout et les " Catholiques Romains. "

Les Presbytériens affirment par là un fait qui était bien connu dans la colonie d'Assiniboia et dont le Gouvernement lui-même tenait compte dans ses actes.

C'est ainsi que les huit recensements, qui ont été faits dans la colonie avant le transfert au Canada, n'indiquent que deux Dénominations religieuses : les Catholiques et les Protestants, ces derniers comprenant les Anglicans, les Presbytériens, etc., etc.

D'après ce qui précède il est facile d'établir qu'elle était la " coutume ou pratique " dans la colonie d'Assiniboia, " au sujet de l'éducation au moment de l'Union ", et quels étaient " les droits ou privilèges que les différentes classes de personnes " possédaient à l'article des " écoles confessionnelles ". Oui, en étudiant l'histoire de nos écoles, pendant la première phase de leur existence, il est impossible de ne pas constater les faits suivants :

1o. Dès le début de la colonie, son fondateur se préoccupa de l'établissement des écoles, et n'en voulut pas d'autres que des " écoles confessionnelles " comme répondant mieux aux besoins et aux aspirations des différentes classes de personnes qui en composeraient la population.

2o. L'honorable Compagnie de la Baie d'Hudson, en continuant l'œuvre de Lord Selkirk, s'inspira des mêmes idées au sujet de l'éducation et comprit à propos d'harmoniser les " différentes classes de personnes " en reconnaissant, à chacune, des droits égaux à des écoles dans lesquelles les enfants recevraient respectivement une instruction conforme aux convictions religieuses de leurs parents.

3o. De fait, pendant le demi siècle qui nous occupe, toutes les écoles de la Rivière-Rouge furent des " écoles confessionnelles. "

4o. Pendant cette période, toutes les ressources dont les citoyens pouvaient ou voulaient disposer, en faveur de l'éducation, allèrent à des écoles confessionnelles.

5o. Nul n'était tenu ni par la loi, ni par la coutume, ni autrement, à contribuer au soutien d'écoles d'une Dénomination différente de la sienne.

ou desquelles on repousserait les enseignements de sa propre Dénomination.

60. L'Etat ou pouvoir public comprenant l'apropos d'écoles confessionnelles, a ajouté aux "droits" que possédaient toutes les classes de personnes "le privilège" d'une reconnaissance officielle des écoles établies par ces mêmes classes.

70. Tous les pouvoirs publics qui ont exercé l'autorité, dans l'établissement de la Rivière-Rouge, avant l'Union avec le Canada, ont aidé par des octrois d'argent et autrement toutes les écoles confessionnelles établies par différentes classes de personnes.

80. Au point de vue religieux, la coutume, appuyée par des actes officiels, a toujours reconnu deux classes de personnes : les Catholiques et "les Protestants comme un tout". Et depuis la fondation de la colonie jusqu'à son union avec le Canada, les Protestants, même comme un tout, ont toujours été "la minorité des sujets de Sa Majesté."

(A suivre)

LEGISLATURE PROVINCIALE

Voici le "discours du trône" par lequel Son Honneur le lieutenant-gouverneur a ouvert, le jeudi 9 du courant, la troisième session de la huitième législature de la province de Québec :

Hon. MM. du Conseil Législatif,

MM. de l'Assemblée Législative,

C'est avec bonheur que je vous souhaite la bienvenue au siège du gouvernement et que je vous vois réunis pour commencer les travaux de la troisième session de la présente Législature. Je vous remercie de votre empressement à nous apporter le concours de vos lumières et de votre expérience.

Depuis la dernière session de la Législature, Son Excellence le comte de Derby, gouverneur-général du Canada, a vu finir son terme d'office et s'est éloigné de notre pays, après avoir donné dans plus d'une circonstance difficile, la preuve de la sympathie qu'il portait aux Canadiens et de son zèle éclairé pour la gloire et les intérêts noblement entendus de Sa Majesté et de l'Empire.

Son Excellence le comte d'Aberdeen, que Notre Gracieuse Souveraine a envoyé au Canada pour lui succéder, a déjà su conquérir l'estime et l'affection de toutes les classes de notre population. Sa nomination au poste élevé qu'il occupe est la continuation de cette heureuse politique coloniale qui a valu au Canada l'avantage d'être gouverné par des hommes choisis entre les plus illustres de l'Angleterre, dont les noms sont restés justement populaires parmi nous.

Un rapport de la Commission chargée de la préparation, de l'envoi et du classement des articles destinés à l'exposition universelle de Chicago vous sera soumis, et vous aurez la satisfaction de constater que la Province de Québec s'est fait remarquer très avantageusement dans ce concours ouvert à toutes les nations du monde, spécialement par son exposition scolaire, son exposition fores-

tière et minière, et les produits de ses industries agricoles. Parmi ces derniers, le fromage a obtenu la plus haute distinction.

Vous serez encore appelés pendant cette session à aider mon gouvernement dans l'œuvre de l'amélioration et du perfectionnement de notre agriculture, qui est la base même de notre prospérité nationale. Le nombre des syndicats de l'industrie laitière a doublé depuis l'an dernier ; l'école centrale établie à Saint-Hyacinthe pour développer cette industrie a été fréquentée par au delà de 200 élèves ; les cercles agricoles ont surgi comme par enchantement ; en un mot l'agriculture a fait des progrès considérables ; mais, si satisfaisants que soient les résultats obtenus, il y a encore lieu à améliorer et à perfectionner, et les efforts de mon gouvernement se sont particulièrement tournés de ce côté.

La législation adoptée à la dernière session, concernant les compagnies de chemin de fer, a eu l'effet désiré. Elle a conservé aux compagnies sérieuses et de bonne foi, tous les droits et privilèges qui leur avaient été conférés ; elle a opéré l'élimination des compagnies incapables de mener à bonne fin les entreprises dont elles s'étaient chargées ; enfin elle a débarrassé la province d'obligations éventuelles qui nuisaient à son crédit. Grâce à la libéralité de la Législature, la province s'est créé un réseau de voies ferrées amplement suffisant pour les besoins actuels de la colonisation et de l'immigration. Il n'est que juste que votre sollicitude et vos efforts se portent maintenant vers le développement des régions fertiles que les chemins de fer ont ouvertes aux diverses industries.

Les anciens propriétaires de l'asile de Beauport ont vendu cet établissement à une communauté religieuse appelée les Sœurs de la Charité ; et mon gouvernement a fait un contrat avec cette communauté pour l'entretien des aliénés. Ces deux contrats vous seront soumis.

Les prévisions budgétaires de mon gouvernement pour l'exercice 1892-93 se sont réalisées : grâce au soin apporté à la perception du revenu, grâce aussi à l'économie pratiquée dans toutes les branches du service public, les recettes ordinaires, y compris le produit des taxes imposées l'an dernier, ont excédé les dépenses ordinaires proprement dites ; cet excédant, relativement considérable, a servi à solder des dépenses extraordinaires et à diminuer la dette flottante. De sorte que le rétablissement de l'équilibre dans le budget ordinaire est pratiquement accompli.

Il y a donc lieu d'espérer que non seulement les impôts ne seront plus augmentés, mais qu'ils seront même diminués graduellement dans un avenir rapproché. Cette perspective devra encourager le peuple de la Province à exécuter fidèlement les lois édictées pour faire face aux exigences de la situation financière.

Vous aurez à étudier de nouveau le système de taxation qui a été adopté en 1892, afin de voir quelles modifications il convient d'y apporter. L'expérience acquise par le fon-

ctionnement de ce système et les observations faites par tous ceux qui se sont occupés de cette importante question vous aideront sans doute à trouver une solution satisfaisante.

Mon gouvernement, eu égard à la crise intense qui s'est fait sentir sur le marché monétaire, a dû se borner à des arrangements temporaires pour solder l'emprunt de vingt millions de francs contracté en 1891 et remplir les autres engagements de la Province. Ces arrangements vous seront soumis. Quoiqu'il y ait lieu d'espérer que les effets de cette crise cesseront bientôt, mon gouvernement vous soumettra des projets de loi qui lui permettront d'utiliser certaines ressources dans le cas où cela serait plus avantageux.

Je vous engage à examiner sérieusement la situation financière ; vous vous convaincrez de la nécessité de pratiquer la plus stricte économie, de ne plus ajouter aux engagements de la Province, et de les diminuer chaque fois que l'occasion s'en présentera. Cette politique s'impose ; sans elle vous ne réussirez pas à inspirer en notre crédit toute la confiance que doivent commander les vastes ressources de notre territoire et l'industrie de notre population.

Messieurs de l'Assemblée législative,

Les comptes publics pour le dernier exercice vous seront soumis, ainsi que le budget des dépenses pour l'exercice qui commencera le 1er juillet prochain, et un budget supplémentaire pour l'exercice en cours.

Hon. MM. du Conseil Législatif,

MM. de l'Assemblée Législative,

Vous serez appelés à légiférer de nouveau sur le débit des liqueurs enivrantes. Cette question ne laisse pas de préoccuper vivement l'opinion publique. A la vue des maux causés par l'intempérance, vous ne refuserez pas, j'en suis convaincu, de faire la législation que réclame l'intérêt de la société.

La refonte des lois sur la procédure civile a fait des progrès satisfaisants. Une partie de ce travail vous sera soumise pendant cette session. Le reste sera complété pour la prochaine session.

Vous allez être invités à reprendre l'étude du projet de loi si important qui vous a été soumis à la fin de la dernière session au sujet de la réorganisation des tribunaux judiciaires.

L'acte des manufactures, qui est en vigueur depuis quelques années, a déjà été amendé plusieurs fois. Mon gouvernement se propose d'en faire une refonte et d'y ajouter de nouvelles dispositions pour mieux protéger les mœurs, la santé et la vie des ouvriers qui sont employés dans les fabriques.

Je vous laisse maintenant à vos importants travaux et je prie Dieu qu'il vous éclaire et vous dirige. J'ai confiance que, vous inspirant de votre loyauté et de votre dévouement à la chose publique, vous remplirez vos devoirs avec zèle et ne dépensez pas dans des luttes stériles un temps et des efforts que vous devez à la patrie.

Fin du "Moniteur de Rome"

(De la Vérité, de Paris.)

L'Agence Havas nous communique la dépêche suivante :

"Rome, 21 octobre.

"La direction et la rédaction du *Moniteur de Rome* quittent aujourd'hui ce journal pour des raisons d'ordre administratif.

"Elles fonderont un autre journal avec le même programme."

Voici textuellement l'avis que porte le *Moniteur de Rome*, en tête du numéro qui nous parvient ce matin :

"Pour des raisons d'ordre administratif, la rédaction du *Moniteur de Rome* quitte définitivement ce journal. Nous prions nos lecteurs et nos abonnés d'attendre que nous puissions, ces jours-ci, les servir sous une autre forme, car nous sommes près de défendre, sous un autre pavillon, la cause du Saint-Siège, que nous avons soutenue pendant douze ans.

"Nous ne disons pas adieu, mais au revoir.

"LA RÉDACTION".

Espérons que, si le *Moniteur de Rome* renaît sous un autre pavillon, ce sera pour traiter les choses catholiques, surtout celles de France, dans un esprit moins favorable au programme pseudo-conciliateur des Constans et des Dupuy. Car il était loin, en cela, de rendre service à la cause du Saint-Siège.

ETUDE SUR LA LOI DES STATISTIQUES DE 1893

Cinquième et dernier article.

Encore quelques bons points pour le bureau d'hygiène. C'est d'abord l'affaire qui vient de se passer à Charlesbourg, et dont tout de monde parle.

Pendant plus de 200 ans on avait inhumé les corps des défunts de la paroisse, près de l'église, dans l'ancien cimetière, suivant la coutume établie partout. Rien de plus beau que cette coutume, autorisée par l'Eglise, d'inhumer ainsi les fidèles d'une paroisse à l'ombre du temple de Dieu ; il semble qu'on voulait, par là, remettre continuellement sous les yeux des paroissiens le spectacle de la mort, qui nous attend tous, afin de nous y faire penser sans cesse, et de nous porter à vivre saintement afin de nous préparer une bonne mort ; il semble aussi que l'Eglise encourageait cette coutume pour inviter, en quelque sorte, les défunts à assister aux saints sacrifices de l'autel, à continuer à prendre part aux chants pieux, et à toutes les solennités de l'Eglise ; il semble, enfin, que l'Eglise voulait, par là, nous inviter à ne jamais oublier nos morts, et à prier toujours pour eux, pour les aider à faire leur pénitence, afin de mériter d'être aidés, un jour, à notre tour. Et ce qu'il y a de beau, c'est que le public ne se formalisait pas de cette coutume ! Loin de là, on se faisait un honneur et un bonheur de se faire inhumer même dans l'Eglise ! Mais autre temps, autres mœurs ; autres gens, autres gestes !

Un jour donc, je ne sais quand, je ne sais qui, on pria le bureau d'hy-

giène de venir voir ce qui se passait à Charlesbourg, à propos du cimetière ! Le bureau députa un de ses membres qui trouva que les choses n'étaient pas conformes à la loi civile à propos des cimetières ; qu'il était trop près de l'église et qu'il pourrait nuire à la santé publique ; de plus qu'il penchait d'un côté, et qu'il était propre à gêner l'eau d'une rivière, qui passait, au loin, près de l'asile de Beauport, et qu'en conséquence, il pourrait aussi nuire, par là, à la santé de ces malheureux patients, etc. Bref, on dut s'adresser à l'autorité ecclésiastique, suivant la loi toujours, et l'autorité régla la question par un décret, comme l'on sait.

Je n'ai pas à m'occuper de ce décret ; je veux seulement raisonner un peu sur les motifs qui l'ont amené. Je me demande, et chacun se demande aussi, quelles sont les raisons qui ont pu faire voter la loi ordonnant que les cimetières seraient éloignés, à l'avenir, non seulement des églises, mais même de la présence du public ! Et je m'engage à donner une belle image à celui qui m'en fera connaître une bonne !

Mais c'est pour la santé publique, dira-t-on ; — sans doute, ça se dit, mais qui le croit ! Depuis 2000 ans que l'Eglise encourage la coutume d'avoir les cimetières autour des églises, dira-t-on qu'elle n'avait personne d'assez intelligent dans son sein pour s'apercevoir que cette coutume était nuisible à la santé publique, et pour inviter les pasteurs à changer de coutume ? D'ailleurs les faits sont là. Est-ce que les gens vivaient moins vieux, moins forts, sous l'ancien régime, qu'à présent ? C'est tout le contraire qui se remarque ; — depuis près d'un siècle, on constate que les constitutions sont plus faibles, et la vie plus courte ; la position des cimetières n'y est donc pour rien ! Non, ce qui fait mourir le monde plus tôt, depuis longtemps, c'est la mauvaise conduite, c'est l'excès du crime ! Et qu'on demande aux médecins, qui ont de bons principes, si ce n'est pas là la raison véritable de ce dépérissement presque général ! Sans doute, nous ne sommes pas aussi avancés que la France, etc ; mais ça va vite, ici aussi ; et l'ivrognerie et l'impudicité, etc., font leur œuvre assez visiblement, pour qu'il soit temps d'ouvrir les yeux, si nous voulons conserver nos fortes constitutions.

Mais si la santé publique n'est pas la véritable raison qui a dicté la loi réglant la position des cimetières, d'où vient donc cette loi ? Elle vient des francs-maçons et autres impies qui règnent presque partout, à présent ! Ces braves gens étaient fatigués, sans doute, d'avoir constamment sous les yeux la pensée et le spectacle de la mort ; ils craignaient que les gens fussent portés à la piété et à la vertu par la vue des cimetières, et ils se sont dits : ôtons ce spectacle des yeux des peuples, car nous ne réussirons pas à les gêner assez tôt. Et pour donner une apparence de bon sens à notre conduite, disons que c'est pour la santé publique que nous parlons et agissons ainsi. Et c'est ainsi qu'on a réusé, un peu partout, depuis 50 ans, à éloigner, autant que possible, les cimetières de la vue des fidèles.

Mais prétendez-vous, dira-t-on, que ceux qui ont pris l'initiative de cette loi, ici, sont des francs-maçons ? Non, pas tous, mais il y en a peut-être ! Quoi qu'il en soit, cette loi pouvait être

d'inspiration maçonnique et se voter exclusivement par des personnes qui n'appartiennent pas à la franc-maçonnerie. Ne voit-on pas, en effet, le courant des mauvais principes se répandre plus ou moins dans notre population ? Eh bien, c'est cette écume de la franc-maçonnerie qui se répand ici comme ailleurs. Un grand nombre de personnes, à présent, voyagent aux Etats-Unis, en Angleterre, en France ; on voit ce qui s'y passe, on entend ce qui s'y dit, et on revient avec un bagage d'impies plus ou moins gros. Plus que cela, on reçoit, ici, avec beaucoup de démonstrations de politesse, des gens perdus de principes qui lèvent les épaules et rient de nous, de nous voir si arriérés ! Et peu à peu nos gens se gâtent sans trop s'en apercevoir. Et alors qu'il se présente à la Chambre une loi comme celle qui règle la question des cimetières, on est prêt à voter comme les gens des vieux pays, craignant de passer pour arriéré !

Il est possible que dans les centres très populeux, les cimetières deviennent un peu petits, parfois, pour la population, mais c'est rare. La Providence, en effet, a arrangé les choses de manière que la présence des morts nous soit utile plutôt que nuisible, et elle semble avoir manifesté ses intentions en suggérant à l'Eglise d'encourager la présence des défunts au milieu des vivants. D'ailleurs, si on y mettait moins de luxe, on prendrait moins de place, et les cimetières suffiraient, comme ils avaient toujours suffi jusqu'à il y a 50 ans environ. Mais depuis ce temps on est devenu fiers tout à coup ; on voit ce que les autres n'ont jamais vu ; on veut changer tout ce qu'on avait et refaire tout à neuf. Malheureusement, toutes ces belles nouveautés se rapportant, plus ou moins, à la religion, sont presque toujours au détriment des âmes, ce qui en montre assez clairement l'origine.

Je suis donc pour l'ancienne religion et ses belles coutumes. Si l'Etat a cru devoir intervenir pour enlever les cimetières des centres très populeux, qu'avait-il besoin d'intervenir pour les éloigner de nos églises à la campagne, sous prétexte de santé publique, et de forcer ainsi l'autorité ecclésiastique à agir, malgré elle, sans doute, dans ce sens ? D'ailleurs, dans la pratique, toutes ces précautions sont plus ou moins ridicules. Tous les terrains penchent plus ou moins, et viennent tous à alimenter les cours d'eau ; et si ces cours d'eau sont réputés dangereux parce qu'ils rencontrent un cimetière à deux ou trois lieues plus haut, tous les cimetières deviendront dangereux pour la santé publique ! Alors que ferons-nous des corps des défunts, et de toutes les saletés et déjections qui peuvent gêner l'eau de tous nos cours d'eau ? Je ne vois qu'un moyen qui pourra donner la paix au public, et le rassurer sur sa santé : ce sera d'envoyer tout cela dans la lune ! (1)

(1) NOTE DE LA REDACTION : — Nous partageons entièrement la manière de voir de notre vénérable correspondant sur ce point : cette campagne contre les cimetières nous paraît inspirée par la franc-maçonnerie. Mais nous allons plus loin que notre collaborateur, et nous prétendons que la secte diabolique poursuit un but double. Sans doute, Satan qui l'inspire veut éloigner autant que possible tout ce qui peut rappeler aux hommes qu'ils doivent mourir, afin de posséder plus facilement leurs âmes. Mais il ne faut pas oublier que Lucifer en veut aussi aux corps humains. Il

C'est ainsi qu'en voulant poser des principes ridicules, on en vient à faire rire de soi.

Que messieurs les membres du bureau d'hygiène s'occupent de maintenir la propreté au milieu des populations, afin de prévenir les maladies contagieuses, et c'est tout ce qu'on peut et qu'on doit leur demander raisonnablement.

Un autre bon point au crédit du bureau d'hygiène. On a constaté qu'il y a beaucoup à dire contre la loi des statistiques, à tous points de vue. Cependant, on ne la trouve pas encore assez vexatoire ! Ainsi M. le secrétaire du bureau a pris sur lui d'exiger des rapports des curés, tous les mois, qu'il y ait ou non des décès pendant ces mois. Et il a fait faire des petits papiers pour satisfaire à cette nouvelle exigence ! Pourtant la loi n'en parle pas, et je ne vois pas sur quoi le secrétaire s'appuie, pour obliger le clergé à se soumettre à cette exigence de son cru. J'ai vu quelques-unes des raisons qu'il donne pour justifier sa demande, mais elles sont si ridicules qu'elles ne méritent pas une réponse. Seulement cela montre ce que deviendra ce bureau, si on lui laisse ses coudées franches : une boutique de petits tyrans qui ne s'occuperont qu'à nous vexer. On peut pronostiquer cela par ce qui se passe déjà. Non seulement on cherche à nous imposer des fardeaux dont la loi ne parle pas, mais on se permet de ne pas répondre aux curés qui se plaignent et qui demandent des explications. Le procédé est bien simple, mais peu poli !

J'ai pris connaissance, dernièrement, d'une lettre de M. le secrétaire, qui demandait à un ancien curé comment il se faisait qu'il n'avait pas encore reçu de rapports de lui ! Ne se seraient-ils pas égarés, disait-il ? Voici la réponse de ce curé :

« Monsieur le secrétaire,

« Mes rapports ne se sont pas égarés, car je n'en ai pas envoyé ! Et je n'en ai pas envoyé :

1o. Parce que je n'ai pas reçu de certificats, et que la loi dit que je dois envoyer les certificats reçus !

« 2o. Parce que je n'en ai pas couru, et que la loi ne m'y oblige pas !

« 3o. Parce que personne, à part le médecin, et le bon sens le dit, n'est obligé de m'envoyer ces sortes de certificats.

« 4o. Parce que les certificats que je pourrais envoyer sur les causes des décès, seraient simplement ridicules, s'ils venaient de moi.

« 5o. Parce que vous n'avez pas le droit de nous demander de tels certificats et de tels rapports, ni l'Etat, ni les Evêques, sans nous faire une injustice, et, par conséquent, sans nous persécuter !

« 6o. Quant aux rapports, lorsqu'il n'y a pas de décès, la loi n'en parle pas.

« Vous trouverez tout cela expliqué un peu plus au long, dans des articles qui paraissent, de ce temps-ci, fort à propos, sur la *Vérité*, excellent journal qui n'a qu'un défaut, c'est de ne pas paraître assez souvent !

« Je demeure, etc ».

cherche à les humilier, à les anéantir. Voilà pourquoi il a inspiré aux païens la crémation des cadavres, que l'Eglise a toujours condamnée. Aujourd'hui, au nom de la science moderne, il travaille à remettre la crémation en honneur. C'est pourquoi il fait tant d'efforts pour persuader aux peuples que les cimetières sont dangereux.

Je ne vois pas ce que M. le secrétaire pourrait répondre à cela ! Aussi, il n'a rien répondu, et c'était bien ce qu'il avait de mieux à faire.

Maintenant, y a-t-il beaucoup de curés qui ont envoyé les rapports demandés, surtout quand les médecins n'envoient pas les certificats voulus ? Je ne le crois pas, ou ils l'ont fait à leur corps défendant, et pour éviter de plus grandes persécutions ! En tout cas, qu'on se mette bien dans l'esprit qu'il n'y a pas un prêtre, je crois, qui ne soit opposé à cette loi, et qui n'en désire et n'en demande l'annulation, et le bon sens le dit. Malgré cela, le clergé ne fera pas de mouvement public pour demander l'abrogation de cette loi, mais chacun sait ce qu'il a à faire. Nous espérons donc que nos seigneurs les évêques seront les premiers à s'opposer à cet essai de persécution contre le clergé, puisque cette loi ne saurait valoir quelque chose que par eux. Il est probable que cette loi n'a été votée qu'aux instances de gens qui voulaient se placer. Eh bien, que nos législateurs qui sont assez catholiques pour comprendre maintenant que cette loi n'est pas raisonnable et ne doit pas exister, n'attendent pas que tout le clergé se soulève contre eux, à propos de cette législation... Qu'ils ne cherchent pas à faire des membres du clergé des serviteurs civils ; qu'ils soient les premiers à montrer au peuple, par leur conduite, que le clergé doit être respecté, non seulement par les fidèles, mais de la part de l'autorité civile ; qu'ils reconnaissent que le clergé a droit d'être conduit par la loi canonique dont il relève ; et qu'ils sanctionnent ces bons principes par une loi qui mettra fin, une bonne fois, à ces démêlés qui surgissent, de temps à autre, entre le clergé et l'Etat. C'est en agissant ainsi que nos législateurs mériteront les éloges de l'Eglise et la confiance du clergé.

UN CURÉ.

PETITES NOTES

—Au Manitoba il a neigé toute la journée du premier novembre. A Québec nous sommes encore presque en été. Il n'est pas tombé de neige ; le temps a été très doux et beau tout l'automne. Décidément, le climat de Québec s'améliore.

—Un prêtre remarquable par ses travaux apostoliques vient de mourir aux Etats-Unis, le R. P. Edouard Sorin, supérieur général de la Congrégation de la Sainte-Croix, et fondateur de l'université de Notre-Dame, Indiana. Le R. P. Sorin naquit en France, près de Paris, le 6 février 1814. Il fut ordonné prêtre le 6 juin 1838 et entra bientôt après dans la Congrégation de la Sainte-Croix qui venait d'être fondée. En août 1841 il partit du Havre pour New York et se rendit aussitôt dans l'Indiana où il commença par évangéliser les sauvages alors très nombreux dans cette région. Le 24 novembre 1842, il jeta les fondements de l'établissement qui est devenu plus tard la grande université de Notre-Dame.

—Une affaire absolument dégoûtante, dont nous ne pouvons donner les détails, vient de jeter une vive et sinistre lumière sur la haute (?) société de Toronto. Cette ville s'est toujours vantée de sa pureté et de sa moralité, et l'on constate aujourd'hui que c'est un sépulchre blanchi.

—On organise un « carnaval » à Québec pour le mois de février. « Ne me parlez pas d'un carnaval d'hiver, disait l'autre jour le maire de Montréal à un reporter de la *Presse* ; rien n'est plus préjudiciable au progrès ; un essaim de photogra-

phes s'abattent sur notre ville et représentent le Canada à l'étranger comme un pays de neiges et de glaces éternelles. Tout le monde y est habillé en fourrure, et Montréal semble jouir de la température du Kamschatka". Le maire de Montréal a parfaitement raison : au point de vue des affaires un carnaval d'hiver fait infiniment plus de mal que de bien. Il n'y a guère que les hôteliers qui en retirent quelque profit ; tandis que la réputation climatérique, si l'on peut s'exprimer ainsi, de toute la province en souffre grandement à l'étranger. Du reste, à un autre point de vue, bien plus élevé, les frivolités d'un carnaval n'ont absolument rien de recommandable. Ce sont les Anglais de Québec qui ont pris l'initiative de ce mouvement peu réfléchi.

—L'Union libérale se plaint amèrement de la conspiration du silence que l'on fait autour d'elle. Jusqu'à l'Electeur, son confrère en libéralisme, qui lui répond sans la nommer ! C'est agaçant, il faut le dire. Dans la presse il n'y a guère que la Vérité qui fasse quelque cas de l'organe des jeunes libéraux ; et ceux-ci, loin de nous en être reconnaissants, se creusent la cervelle pour trouver des choses désagréables à nous dire !

—Les anarchistes sont très actifs en Espagne. L'autre jour, dans un théâtre de Barcelone, ils ont lancé au milieu de l'auditoire deux bombes dont une a fait explosion tuant et blessant un grand nombre de personnes. L'état de siège a été proclamé à Barcelone, et les anarchistes seront jugés par une cour martiale.

—Au Maroc, les hostilités contre les Espagnols continuent. Les Rifains refusent de se soumettre et la situation devient grave.

FONDERIE SPECIALE DE CLOCHES

ACCORDS et CARILLONS tons garantis
Montures sur tous les systemes, systemes brevetés

Georges et Francisque PACCARD
A Annecy-le-Vieux, Hte-Savoie, France

Fondeurs du Bourdon de la basilique du Sacré-Coeur à Montmartre, Paris.
Deschambault
Roxton-Pond
RR. PP. St-Sacrement, Montréal.
du Carillon de Saint-Pierre, à Montréal et de Buckingham, près Ottawa.
Et de St-Léonard, près Londres (Angleterre)

REPRESENTANT :
M. ALEXIS ARMAND
9 RUE N.-DAME DE LOURDES
MONTREAL

15avr 6m.

Une quatrième mine

DANS LE CAMP ENNEMI
— PAR —
Z. LACASSE O. M. I.

EN VENTE CHEZ
J. O. Filteau, Libraire
Rue Buade, Québec.
PRIX : 30 CTS.

A VENDRE
Beurre ! Beurre ! Beurre !
BEURRE DE PROVISIONS
DE PREMIER CHOIX
Au plus bas Prix du Marche
S'ADRESSER A
F. WILSON,
No 111 St-Pierre, Québec.

Une grande et
véritable Réduction
— (: o o :) —

Occasion exceptionnelle pour acheter un Piano de première classe

15 Magnifiques pianos droits à vendre à une immense réduction et à des conditions de paiement faciles.
Ces pianos ont été loués pendant la saison d'été, et, en considération des nombreux montants que nous avons reçus sur ces instruments, nous les vendrons à une grande et véritable réduction.
Chaque instrument est garanti
N'achetez pas sans demander nos prix ou voir nos catalogues qui vous seront expédiés sur demande.

LAVIGUEUR & HUTCHISON
No 141 rue Saint-Jean, H.-V.
QUEBEC.

Telephone 891. 14oct

REMEDE NOUVEAU
GARANTI SANS EGAL
POUR LE TRAITEMENT DES
RHUME DE CERVEAU
CATARRHE NASAL.
FIEVRE DE FOIN.
MIGRAINE.
MAL D'OREILLES.
MAL DE GORGE.
MAL DE DENTS.

ANTISEPTIQUE
PUISSANT
DES VOIES AERIENNES
PRIX : 50¢ LE FLOCON
PRIX SPECIAUX POUR
1 Doz. 1GR55. 12GR55.

EN VENTE PARTOUT
DR. J. A. GARNEAU
QUEBEC.

Catarrhina.
Exiger comme garantie d'authenticité la

Le Sirop d'Epinette Sauvage

On emploie maintenant ce sirop partout. Il guérit les rhumes, les bronchites, les affections de la gorge et des bronches. Il faut faire attention et ne pas le confondre avec aucune autre préparation du même genre. Chaque bouteille est accompagnée d'une cuiller. On en vend partout.

DEPOT GENERAL CHEZ
W. BRUNET & C^{IE}

Pharmaciens en gros et en détail,
SAINT-ROCH, QUEBEC.

25mars1a.

Le Diable au XIXe siècle
PAR LE Dr BATAILLE

Revelations les plus complètes Sur la Franc-Maçonnerie et l'Occultisme, avec preuves à l'appui

PUBLIE PAR CAHIERS MENSUELS DE 2 SERIES

PRIX : 25 CTS LE CAHIER FRANCO

EN MAINS CAHIERS DES MOIS DE DECEMBRE, JANVIER, FEVRIER MARS, AVRIL, MAI, JUIN, JUL., AOUT, SEPT, OCT.

L'ouvrage complet devra former 10 ou 12 cahiers.

FORGUES & WISEMAN 134 RUE ST-JOSEPH, St-Roch
68 " St-Pierre, B.-V., Québec

GUARDIAN ASSURANCE COMPANY
FIRE OF LONDON LIFE

Capital payé..... \$ 5,000,000 Bureau chef au Canada
Capital souscrit..... \$10,000,000 Bâtisse de la Compagnie GUARDIAN.
Fonds disponibles. \$22,500,000 MONTREAL.

THE LANCASHIRE INSURANCE CO.
OF MANCHESTER, England
CAPITAL : Quinze Millions de Piastres
RESPONSABILITE DES ACTIONNAIRES ILLIMITEE.

UNION ASSURANCE SOCIETY.
OF LONDON

ETABLIE en 1714.

CAPITAL \$ 2,250,000
FONDS EN CAISSE..... 12,000,000
REVENU ANNUEL..... 1,300,000

VIE : BRANCHE DE L'EQUITABLE

Eglises, Colleges, Couvents, Maisons d'habitation et Dependances assurés pour 3 ans. Nous couvrons les pertes causées par le tonnerre. Polices émises à Québec. Pertes réglées et payées sans délai.

J. B. MORISSETTE, Agent General.

15avr. 1a Telephone : 271 Bureau S2 Rue St-PIERRE, Québec.

COMPAGNIE CHINIC
QUEBEC

Ancienne maison Methot fondée en 1808
Successeurs de BEAUDET & CHINIC

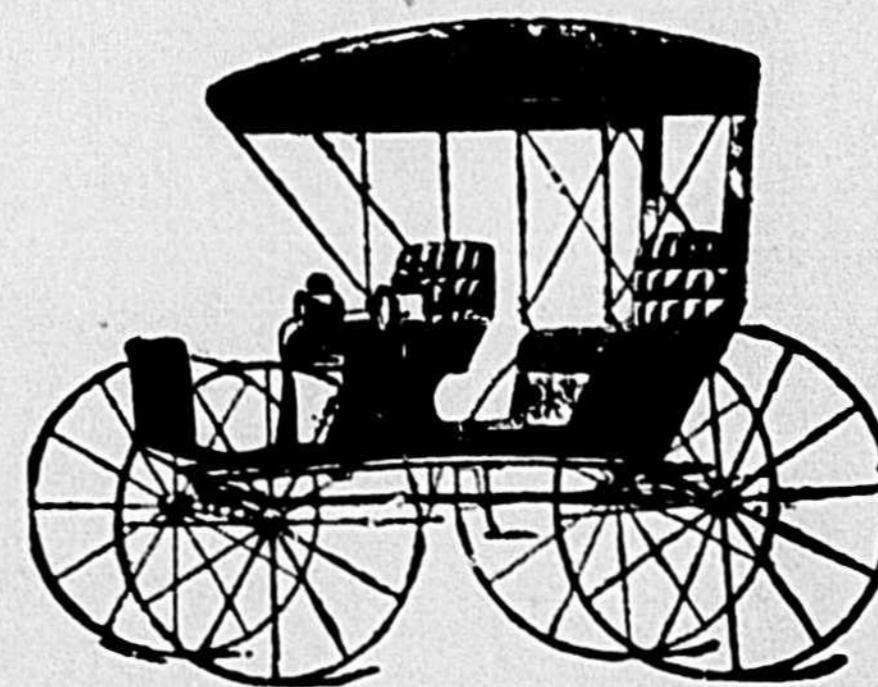
MARCHANDS QUINCAILLIERS
EN GROS ET EN DETAIL

Fournisseurs ordinaires

du Clerge,
des Fabriques,
des Institutions religieuses
et des Maisons d'éducation

16 janv. 931a.

Voitures de toute sorte



Aussi Instruments aratoires de tout genre

LATIMER & LEGARE
273 RUE SAINT-PAUL QUEBEC.

BEID, CRAIG & CIE.

Fabricants de Papiers
124, RUE ST-PAUL
 QUEBEC

MOULIN A PAPIER DE LORETTE. — Papier pour journaux, papier Manille pour envelopper, feutre à lambris, feutre à tapis, feutre à couverture, sec et goudronné.
MOULIN AU PONT ROUGE. — Pulpe de bois, carton de bois.
MOULIN A STE-ANNE. — Cartonnage pour fabricants de chaussures, pulpe de bois, carton.
Marchands de Papier, Papeteries, Papier à Tapisser de toutes sortes
AUSSI: — Gueules d'Amarres, Produits Chimique et Matériel complet pour la manufacture du papier, Vieux Métaux, Machineries, Goudron.
 Le plus haut prix payé pour ce qui concerne la fabrication du papier. 28 fév. lan

PITUITE

Vous qui souffrez, depuis des années peut-être de cette affection désagréable qui vous rend la vie si pénible, vous croyez probablement que votre maladie est incurable.
 Vous avez peut-être essayé bien des remèdes, en recours à bien des médecins, sans soulagement appréciable.
 Rassurez-vous. Recouvrez une victime de cette maladie si souffrante.
A. M. L. ROBITAILLE, Pharmacien,
 "Je crois de mon devoir de vous faire part du bien que j'ai ressenti par l'usage des PILULES ANTIBILIEUSES du Dr NEY."
 "J'étais fort souffrant depuis 3 ans. J'étais sujet au mal de cœur, à la PITUITE, je ne ressentais aucun goût pour la nourriture, mes forces allaient s'affaiblissant... Je m'adressai à plusieurs médecins dont l'un de réputation notable et de plus de 30 ans de pratique. Je pris leurs médicaments pendant plusieurs mois, mais sans effets marquants. Je ne pus parvenir à me faire parquer suffisamment et la PITUITE continua de me faire souffrir."
 "Sur votre avis, j'essayai les PILULES du Dr NEY. L'effet fut immédiat. La PITUITE disparut comme par enchantement et je redevis "un homme soulagé."
 "Merci mille fois pour m'avoir fait connaître "un médicament aussi précieux."
CUTHBERT JUBINVILLE
 St-Thomas, 29 juin 1891.
 Les Pilules du Dr Ney sont en vente partout à 25 cts la Boîte.
 Franco par la maille sur réception du prix.

SEUL PROPRIÉTAIRE
L. ROBITAILLE, Chimiste
 JOLIETTE, P. Q.

MALADIES DES YEUX

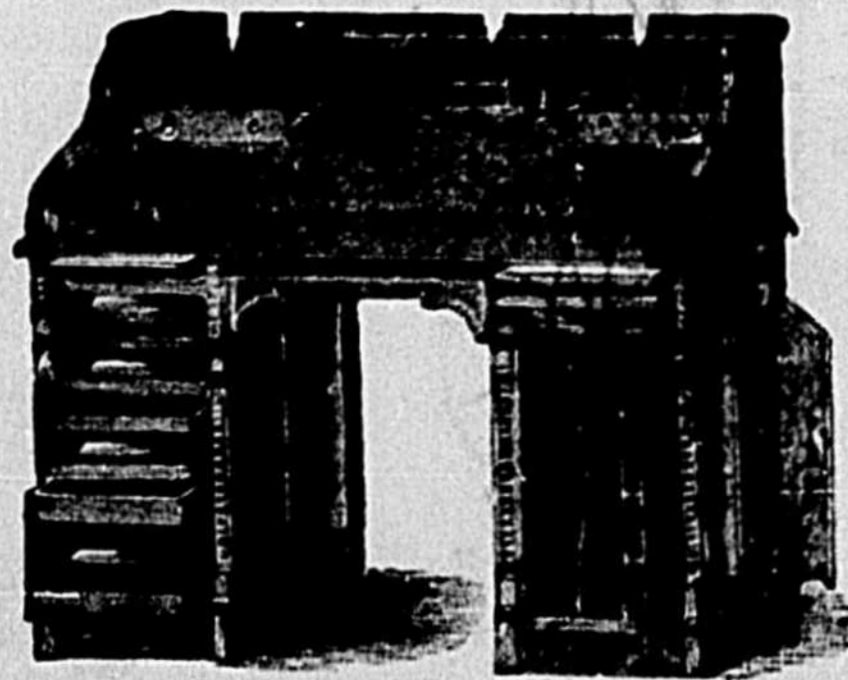
Dr W. BEAUPRE
 Oculiste,
 58 Rue ST-LOUIS, Quebec.
 De l'université et des hôpitaux de Paris et New-York.
 HEURES DE BUREAU : 9h. à 1h. p.m.
Telephone : 722.

D. S. RICKABY

FABRICANT DE
SOMMIERS TISSES EN FIL DE FER



PUPITRES



LES MEILLEURS ET LES MOINS COUTEURS AU CANADA
 337 Rue Saint-Jean, Quebec.
 25 juin lan. Telephone 351.

CHEMIN DE FER QUEBEC, MONTMORENCY et Charlevoix

Commencant le et après LUNDI le 9 Octobre, les trains circuleront comme suit :

LA SEMAINE

Départ de Québec.	Arrivée à Ste-Anne
7.55 a m	9.00 a m
6.45 p m	7.00 p m
Départ de Ste-Anne.	Arrivée à Québec
5.45 a m	6.50 a m
11.50 a m	12.57 p m
12.20 p m	1.25 p m
Excepté le samedi Samedi seulement	

POUR BEAUPRÉ

Départ de Québec	Arrive à Beaupré
6.15 p m	7.30 p m
Départ de Beaupré	Arrive à Québec
11.40 a m	12.57
12.10 p m	1.25
Excepté le samedi Samedi seulement	

LE DIMANCHE

Départ de Québec	Arrivée à Ste-Anne
7.55 a m	9.00 a m
2.00 p m	3.05 p m
5.30 p m	6.25 p m
Départ de Ste-Anne.	Arrivée à Québec.
5.45 a m	6.50 a m
11.50 a m	12.57 p m
4.00 p m	5.40 p m

Pour autres informations s'adresser au Surintendant.
W. R. RUSSELL, G. S. CRESSMAN,
 Surintendant. Gérant.
 28 fév. lan.

CHOLERA !

Prévenez cette TERRIBLE MALADIE en vous procurant de suite l'ANTICHOLÉRIQUE du Dr NEY.

La Diarrhée, quoique n'ayant pas ordinairement le caractère grave de Choléra, souvent des conséquences funestes est négligée.

Quelques doses d'ANTICHOLÉRIQUE du Dr NEY arrêtent son début et ne sont redoutable.

M. A. CASAVANT, pharmacien, aux Etats-Unis écrit ce qui suit :

M. L. ROBITAILLE, Monsieur et Cher Confrère,
 "Je me fais un devoir de témoigner en faveur de l'ANTICHOLÉRIQUE du Dr NEY, que vous êtes, parait-il, en voie de faire connaître au public canadien. Voilà plus de dix ans que je suis dans la Pharmacie en différentes localités aux Etats-Unis, et je dois dire en toute sincérité que je ne connais pas de préparation qui ait donné autant de satisfaction que l'ANTICHOLÉRIQUE du Dr NEY. J'ai eu occasion de voir cette excellente préparation employée dans une foule de cas et toujours avec le plus grand succès. D'après mon expérience, c'est véritablement le spécifique par excellence contre le Choléra et la Diarrhée." Bien à vous,
 A. D. CASAVANT, Pharmacien
 Fall River, Mass. 2 avril 1892.

En vente partout à 50 cts la bouteille
 SEUL PROPRIÉTAIRE
L. ROBITAILLE, Chimiste
 JOLIETTE, P. Q.

EXTRAORDINAIRE
\$5,000
 D'ARTICLES
 DE
 FANTAISIE
 Qui servent à orner les principaux appartements d'une maison seront vendus
A 10cts DANS LA PIASTRE
 Ce qui ne s'est jamais vu
 Une visite est sollicitée.

I. A. FORTIN
 103 a 111
 Rue SAINT-JOSEPH, QUEBEC.
 20ct lan.

L'AME SAINTE OUVRAGE TRADUIT DE L'ITALIEN PAR L'ABBE FOUROT
 Pratiques, etc pour chaque jour de l'année. Par le Père Gabriel Marie Fulconis, mort en odeur de sainteté à la Chartreuse de Notre Dame des Prés, en France, auteur de plusieurs autres ouvrages sous presse, fondateur de la Sainte Union dans les cœurs sacrés de Jésus et de Marie.
 Paris Œuvres St Paul, rue Cassette

GERVAIS & HUDON

IMPORTATEURS
D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE
 (De France, d'Allemagne Etats-Unis et Fabrique Canadienne)

PIANOS :
 Heintzman et Cie.,
 Wm. Bell et Cie.,
 Dominion et Cie.,
 Decker Bro. N.Y.,
 Schiedmayer, tc.

HARMONIUMS :
 Wm. Bell et Cie.,
 Dominion et Cie.,
 Doherty
 Burdet et Cie.,
 Scheidmayer etc.,

AVIS AU CLERGE ET AUX COMMUNAUTES EN PARTICULIER !

Notre assortiment d'harmoniums français de la célèbre maison Jérôme Thibouville-Lamy est au complet, et parmi les instruments allemands (Schiedmayer, de Stuttgart) de si haute renommée, nous venons d'en recevoir un qui est fait spécialement pour les grandes églises. C'est l'instrument le plus considérable qui ait paru jusqu'à ce jour.

Depuis 10 ans, ces deux grandes manufactures n'étaient pas représentées ici au pays, mais aujourd'hui nous avons l'honneur d'annoncer au public et particulièrement au clergé, que nous aurons toujours en magasin un assortiment complet de ces instruments.

Nous sommes aussi représentants de plusieurs compagnies d'orgues des plus renommées et sur demande nous pourrions fournir les devis et les prix de ces instruments.

Vu que nous faisons un commerce de gros et de détail très étendu, nous vendons tous ces instruments à des prix très réduits et avec de grandes facilités de paiement.

Nous avons toujours en mains les harmoniums de Wm. BELL & Cie., DOMINION, DOHERTY, etc., et aussi les pianos de si haute renommée HEINTZMAN, DOMINION, BELL & Cie.

Nous faisons une spécialité de musique d'orgue et de musique en feuille pour pensionnat, etc.

Machines à coudre NEW WILLIAMS, DAVIS, etc., etc. Coffres de sûreté Tordenses, Paillasse à ressort, Vitrines pour comptoir, etc., etc.

Les dernières publications musicales recues chaque semaine.
Gervais & Hudon
 219 Rue St-Joseph, St-Roch, Quebec.
 2nov.6m. Telephone No. 278

VOUS QUI ÊTES CHAUVES

Vous dont les cheveux, autrefois NOIRS ou BLONDS, sont devenus prématurément gris, lisez attentivement les témoignages importants qui suivent.

TÉMOIGNAGE DE O. N. FRÉCHETTE, ECR., L. ROBITAILLE, ECR., Pharmacien. CHER MONSIEUR,
 Permettez-moi de vous offrir mes félicitations au sujet de votre excellente préparation, le RESTAURATEUR DE ROBSON, dont j'ai eu occasion d'apprécier les effets tout à fait merveilleux. Sur la recommandation d'une personne qui s'en servait, je me procurai une bouteille de ce Restaurateur, pour voir s'il aurait pour effet d'arrêter la chute de mes cheveux qui tombaient rapidement. J'en avais à peine fait cinq à six applications que mes cheveux cessèrent de tomber. Je recommanderai certainement avec plaisir le RESTAURATEUR DE ROBSON à toutes personnes souffrant du même inconvénient.
 Bien à vous, O. N. FRÉCHETTE, Représentant la Maison Ira Gould & Fils, Montréal, 21 Novembre 1890.

TÉMOIGNAGE DE CHARLES TELLIER, ECR., MARCHAND, ST FELIX DE VALOIS
 Je fais usage, depuis plusieurs années, du RESTAURATEUR DE ROBSON. Cette excellente préparation m'a donné la plus entière satisfaction pour les raisons suivantes :
 10 Grâce à son usage, les cheveux recouvrent leur couleur primitive. Ainsi, mes cheveux, blanchis depuis plus de trente ans, sont revenus blonds comme dans le temps de ma première jeunesse.
 20 Mes cheveux tombaient depuis longtemps lorsque je commençai l'usage du RESTAURATEUR DE ROBSON. Je n'avais pas encore employé la moitié d'une bouteille qu'ils cessèrent de tomber. Aujourd'hui mes cheveux tiennent mieux que jamais.
 Ma femme, qui souffrait du même inconvénient (chute de cheveux), a employé le Restaurateur avec un succès tout aussi satisfaisant.
 Mon fils, âgé de vingt-quatre ans, après une maladie de plusieurs mois, voit tomber ses cheveux de manière à lui faire croire qu'il allait devenir tout à fait chauve, quand, sur ma recommandation, il se met à faire usage du RESTAURATEUR DE ROBSON, dont l'emploi non-seulement arrête de suite la chute de ses cheveux, mais les fait pousser de nouveau et très vigoureux.
 30 En outre de ces qualités ci-dessus mentionnées, le RESTAURATEUR DE ROBSON nettoie la tête d'une manière vraiment admirable. Les peaux sèches disparaissent sans retard....
 CHARLES TELLIER.
 St Félix de Valois, 19 Mars 1888.

TÉMOIGNAGE DE M. LE NOTAIRE U. LIPPÉ, ST-JEAN-DE-MATHA.
 Représentant le Comté de Joliette au Parlement Fédéral.
 On fait usage depuis plusieurs années dans ma famille du RESTAURATEUR DE ROBSON pour la chevelure, et l'on se trouve très bien sous tous rapports de son emploi. Non-seulement ce Restaurateur rend aux cheveux gris leur couleur naturelle, mais il en prévient la chute et favorise leur croissance. Suivant moi le RESTAURATEUR DE ROBSON est la préparation par excellence pour les cheveux.
 U. LIPPÉ N.P.
 St Jean-de-Matha, 15 Janvier 1886.

LE RESTAURATEUR DE ROBSON EST EN VENTE PARTOUT
 A 50 cts la bouteille.